

L'ABEILLE DES HAUTES VOSGES

SYNDICAT D'APICULTURE - Saint-Dié des Vosges

✉ 218, route de Bertrimoutier – 88100 Neuvillers sur Fave ☎ 03 29 57 73 47 – www.labeilledeshautesvosges.fr



ASSEMBLEE GENERALE 2019	❖ Circulaire décembre 2018 ❖
<i>La date vous sera communiquée dans la circulaire de février</i>	<p style="text-align: center;">Madame, Monsieur, cher adhérent,</p> <p>Malgré un printemps pluvieux, les abeilles ont pu butiner et bien polliniser donc du miel de fleurs et beaucoup de fruits. Après cela la sécheresse s'est installée limitant les miellées de forêt. Sur certains secteurs des miellées de sapin avec en prime au grand DAM des intéressés du mélézitose.</p>
15 janvier 2019	<p>Il est là ! un nid de frelon asiatique découvert dans l'ouest du département. Le GDS a pris en charge la destruction car c'est un nuisible de 2^{ème} catégorie non pris en charge par l'état.</p>
<i>Date limite pour régler votre cotisation et renvoyer votre bon de commande au groupement d'achats.</i>	<p>Le concours des miels s'est déroulé à Ventron. 40 participants pour 54 échantillons. Palmarès page suivante</p> <p>La presse ne veut plus diffuser ce genre de manifestations !!!! La remise des médailles se déroulera le samedi 12 janvier 2019 à 14h30 dans la salle du musée de la Chambre d'Agriculture (rue Vitu)</p> <p style="text-align: center;">Les Presidents : Mr Lenoble Mr Morel Mr Claude</p>
Dans cette circulaire :	TARIFS DES COTISATIONS 2019
<p>Page 1 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Editorial- Tarifs des cotisations et assurances. <p>Page 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Editorial- Rucher école- Prêt de matériel- Assurances multirisques <p>Page 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Concours des miels <p>Page 4 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Groupement d'achats	<p style="text-align: center;">DROIT D'ENTREE POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS : gratuit la 1^{ère} année</p> <p>↳ COTISATION (*) Cotisation 24 € + 0,15 € ×ruches . La revue Française d'apiculture (Abeilles et Fleurs de l'UNAF) : 27 € (* <i>Le tarif des cotisations (qu'elles soient avec ou sans revue) comprend :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>L'assurance Responsabilité civile et recours juridique pour le nombre de ruches indiqué</i>- <i>La cotisation à Apivosges et au G.D.S.A. (lanières à prix réduit)</i>- <i>L'accès gratuit aux activités syndicales : groupement d'achats, rucher école, prêt de matériel...</i>- <i>L'adhésion à Eco-Emballages</i> <p>↳ ABONNEMENT COMPLEMENTAIRE : La Santé de l'Abeille- bimestriel 19 €</p> <p style="text-align: center;">Etablir votre chèque à « L'Abeille des Hautes Vosges » et le retourner avant le 15 janvier 2019 à Mme Annette VICHARD avec le bulletin d'adhésion 2019 ci-joint rempli et signé.</p>
<p>ADRESSES UTILES :</p> <ul style="list-style-type: none">✉ Mr Michel CLAUDE : 218, Route de Bertrimoutier-88100 NEUVILLERS SUR FAVE-Tél. 03 29 57 73 47✉ Mr Hubert AUBRY : 120 Allée des chênes-88490 LESSEUX-Tél. 03 29 51 22 68✉ Mr Jean Christophe AUBRY : 290 Rue de la liberté-88490 LESSEUX -Tél. 03 29 51 20 45✉ Mmes Agnès PIERRON PERRIN et Annette Vichard secrétariat✉ Mr Bertrand GAEL : n° 4 - Abbe Striebel- 54120 BERTRICHAMPS- Tél. 06 83 19 55 40 (<i>groupement d'achats</i>)✉ Mme Yvette RICHARD :10, Anozel-88580 SAULCY SUR MEURTHE-Tél. 03 29 50 04 49 (<i>défigeurs,chaudière à cire</i>)	

PETITES ANNONCES

- Vends : Vend 3 ruches bois Dadant, 7 ruches PVC vides + hausses bâties et 2 ruches Dadant peuplées
Contacteur : ☎ : 06 49 95 71 96
- Vends : extracteur 12 cadres et 42 cadres
Contacteur : ☎ : 06 08 31 86 48
- Vends : Ruches dadant 10 cadres peuplées
Contacteur : ☎ : 03 29 51 22 68
- Vends : extracteur quarti 2 cadres, 2 ruches Voirnot, nourisseurs, enfumoir.
Contacteur : ☎ : 07 71 18 75 85

Prochaines annonces avant le 15 mai à adresser à votre Président

RUCHER ECOLE

Les cours reprendront comme d'habitude au printemps

Les dates horaires et programmes seront communiqués dans la circulaire de convocation à l'Assemblée Générale et pourront être consulté sur le site : www.labeilledeshautesvosges.fr

Si vous voulez participer aux travaux du rucher école, consultez régulièrement le site, page d'accueil.

CROQUEURS de POMMES

Le Syndicat fait partie de l'association des Croqueurs de Pommes. Ceux qui désirent exercer leur talent de greffeur peuvent acheter des portes greffes (bulletin de commande à télécharger sur le site de notre syndicat, date limite le 21 décembre)

PRET DE MATERIEL

Le syndicat tient gratuitement à la disposition de ses adhérents du matériel d'exploitation :

Extracteurs et défigeurs, chaudière à cire, marque à feu, finomel (pour la réalisation du miel crémeux), réfractomètre, bibliothèque. (Voir la répartition sur le site : www.labeilledeshautesvosges.fr/)

Prière de téléphoner aux responsables pour réserver l'appareil dont vous avez besoin.

Si vous pensez qu'un appareil serait utile à la collectivité, merci d'en faire la proposition aux responsables : le conseil d'administration examinera votre proposition.

ASSURANCES MULTIRISQUES

Nous vous proposons **trois options**, à votre choix.

→ **Assurance Responsabilité Civile** : *comprise dans le montant de la cotisation, quelque soit la formule.*

→ **Option n°3 : 0,80 €** à ajouter à la cotisation = *R.C. + incendie + tempête + vol + recours juridique.*

→ **Option n°4 : 1,85 €** à ajouter à la cotisation = *comme l'option 3 + mortalité par empoisonnement.*

*Ces deux dernières options sont facultatives. En cas de sinistre : **application d'une franchise de 76,22 €** qui correspond au montant du remboursement d'une ruche avec essaim. (Ruche et miel : 38€ ; colonie : 38€)*

Toutes les ruches doivent être assurées selon la même option. Déclarez le nombre exact de vos ruches, **le syndicat n'est pas responsable des déclarations erronées...**

L'assurance responsabilité civile couvre également les adhérents du syndicat en cas de dommages corporels, matériels consécutifs à un accident causé à autrui y compris aux clients et résultant de tout matériel automoteur destiné à l'activité apicole, notamment l'étal nécessaire au bon déroulement de la vente sur les marchés.

Bien lire la première page.

PALMARES DU 27^{ème} CONCOURS DES MIELS DE LORRAINE

MIEL de SAPIN :

- ◆ *Médaille d'or*: ANTONOT Stéphane de Valfroicourt (88)
- ◆ *Médaille d'argent* : PRODINGER Stéphane de Neuvillers sur Fave (88)
- ◆ *Médaille de bronze* : CARLIER Cathy et LEHMANN Jean Paul de Neuvillers sur Fave (88)

MIEL FORET :

- ◆ *Médaille d'or* : BRETON Raphaël de Ban sur Meurthe (88) ; GAXATTE Jean Pierre de La Croix aux Mines (88) et TITOTTO Bruno de Fraize (88)
- ◆ *Médaille d'argent* : GENET Jean Marc de Bruyères (88)

MIEL de TILLEUL :

- ◆ *Médaille d'or* : FOURNIER Hervé de La Bourgonce (88)
- ◆ *Médaille de bronze* : DUCHENE Daniel de Xertigny (88) et ROUSSEL Dominique de Monthureux sur Saône (88)

MIEL de FLEURS

- ◆ *Médaille d'argent* : ANTONOT Stéphane de Valfroicourt (88) FOURNIER Hervé de La Bourgonce (88)
- ◆ *Médaille de bronze* : ROUSSEL Dominique de Monthureux sur Saône (88) et VITU Cyril d'Epinal (88)

MIEL d'ACACIA :

- ◆ *Médaille d'or*: MOREL Christian de Grandvillers (88)
- ◆ *Médaille d'argent* : DEMANGE Anne Marie de Xaronval (88)
- ◆ *Médaille de bronze* : FOURNIER Hervé de La Bourgonce (88)

ANNONCES

Mme SIMON Marie Thérèse est décédée le 27 juillet, elle était déjà la secrétaire du syndicat lorsque je fus élu président en 2004. Sa compétence et sa bonne humeur nous manqueront.

Jacques PIQUEE est décédé le 6 novembre, il occupa de nombreuses fonctions dont des présidences : le Syndicat L'Abeille Vosgienne, le GDS, Apilor, ApiVosges, AOP miel de sapin des Vosges.

Il fut l'une des personnes à l'origine de la reconnaissance en AOP du miel de sapin des Vosges.

Il était aussi conférencier et auteur de quatre ouvrages sur les plantes mellifères.

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **IMPORTANT :**

↳ **Le bon de commande ci-joint est à renvoyer aux adresses suivantes** (voir date limite d'envoi sur le bon de commande) :

- **Syndicat d'Epinal** : *Plus de groupement d'achat.*
- **Syndicat de Mirecourt** : *Mr FUCHS Michel – 36, Rue de Cendrillon Le Saut le Cerf - 88000 EPINAL*
- **Syndicat de Saint-Dié** : *Mr GAEL Bertrand – n° 4 - Abbe Striebel- 54120 BERTRICHAMPS*

↳ **Le principe de fonctionnement du groupement d'achat est le suivant :**

- commande préalable de l'apiculteur au moyen du bon de commande et dans les délais fixés.
- versement d'un acompte à la commande de 50% du montant.
- pas de stock.
- les prix indiqués le sont à titre indicatif : nous ne pouvons les préciser que lorsque nous connaissons les quantités exactes à commander.
- Pas de bénéfice : seuls 3% de frais de gestion sont facturés à l'apiculteur.
- Si vous ne pouvez pas venir, pensez à envoyer quelqu'un à votre place, merci pour les bénévoles.
- **le travail est bénévole.**

DECLARATION de RUCHER 2019

Elle est à faire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018

Procédure :

- Démarche en ligne, en renseignant le formulaire électronique de détention et d'emplacement de ruches . **Cerfa 13995*04**. Un récépissé de la démarche envoyé à l'adresse mail fournie sera le justificatif de déclaration.
- Démarche par voie postale, se procurer le Cerfa 13995*04, **sur internet ou dans votre mairie**, le renseigner, le dater, le signer et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur le document.

NB : N'oublier pas de mettre votre NAPI (numéro d'apiculteur) sinon un nouveau numéro sera attribué automatiquement.

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **HYDROMEL** : Pétillant (Perlé de Miel) : par vous- même à Clair de Lorraine 55190 Void Vacon 03 29 89 29 56

✓ **CIRE pour EPINAL et MIRECOURT** : Le cirier sera présent à l'Assemblée Générale (Mr Bertschy)

Possibilité d'acheter du matériel (Tél pour commander le gros Matériel à Mr Bertschy (06.72.81.20.23)

✓ **CIRIERS rappel** :

⇒ BERTSCHY Mathieu Route de Mittersheim 57930 Fenetrange 03 87 07 53 94

⇒ PETITNICOLAS Jean Marc 68 bis route des 2 Hameaux le Villé 88100 Saint Dié 03 29 52 36 75
(Epuraton, moulage, achat de cire, gaufrage de votre cire à partir de 5 kg.

DOUBLE DE VOTRE BON DE COMMANDE 2019

Inscrivez le double de votre bon de commande sur les lignes ci-dessous, prévue à cet effet : cela vous permettra de ne pas oublier le détail de votre commande dans le courant de l'année.

Lorsque le matériel commandé par l'apiculteur est livré en plusieurs fois, l'acompte versé au moment de la commande est réparti sur l'ensemble des factures faites à l'apiculteur et non pas en une seule fois sur la 1^{ère} facture.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bon de commande envoyé le : à Mr GAEL Bertrand :

TOTAL de la commande : ACOMPTE VERSE :